

CADRES : NOUS NE VOULONS PAS

TRAVAILLER + *pour gagner -*



LE PATRONAT ET LE GOUVERNEMENT S'ATTAQUENT À NOTRE TEMPS DE TRAVAIL

Temps de travail, heures supplémentaires encore droit d'alerte et discriminations raciales ; les chiffres du baromètre 'Opinions et attentes des cadres' 2024 font état de plusieurs mal-être qui semblent s'être installés dans les bureaux des cadres.

Concernant le temps de travail, un ancien ministre a récemment estimé que le modèle des 35 heures devait disparaître car les françaises, selon lui, ne "travaillent pas assez". Or, l'Insee rappelle que la France se situe dans la moyenne en nombre d'heures travaillées (à temps complet : 40,1 heures par semaine). Et dans l'encadrement, cette durée du travail explose !

Mais pas de fatalité. Réduction du temps de travail, meilleurs salaires et sens au travail retrouvé sont à portée de main. Organisons-nous !

8 cadres sur 10 déclarent effectuer des heures supplémentaires

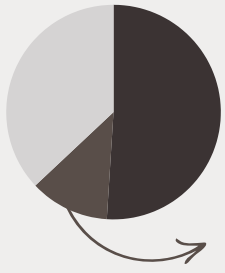


1 cadre sur 2 fait régulièrement des heures supplémentaires (51 %)

58 % des heures supplémentaires ne sont ni rémunérées ni récupérées



TEMPS ET CHARGE DE TRAVAIL



63 % des cadres travaillent plus de 40h par semaine

12 % d'entre elles et eux travaillent plus de 49 heures par semaine

Pas étonnant dans ce cas qu'un·e cadre sur deux estime que sa rémunération n'est pas en adéquation avec son temps de travail réel.



DISCRIMINATIONS RACISTES AU TRAVAIL



Un·e cadre sur trois a déjà été victime ou témoin de "blagues" racistes

Un·e cadre sur deux déclare que son employeur ne l'a jamais informé·e des droits et recours en cas de comportement raciste au travail



56 % estiment que leur charge de travail a augmenté depuis l'année dernière



L'ÉTHIQUE EN BERNE



Un·e cadre sur deux déclare être fréquemment en contradiction avec les choix et pratiques réelles de son entreprise ou administration

des cadres ne se sentent pas associé·es aux choix stratégiques de leur entreprise ou administration

66 %

DE NOUVEAUX DROITS POUR NOS FINS DE CARRIÈRE

83 %

des cadres souhaitent bénéficier d'un droit à la retraite progressive leur permettant de travailler à temps partiel et de percevoir leur pension de retraite



des cadres sont pour la prise en compte de leurs années d'études dans le calcul de leur retraite

81 %

56 %

aimeraient disposer d'un droit de proposition alternative garanti par la loi, en cas de mise en oeuvre d'une directive contraire à leur éthique

34 % des cadres font confiance à la CGT pour défendre leurs intérêts.

Et si on s'organisait ?

L'Ugict-CGT (Union générale des ingés, cadres et techs) est la structure interprofessionnelle qui permet de défendre les intérêts spécifiques de l'encadrement.



Rejoindre la CGT



Retrouver le dossier complet et plus d'informations sur ugictcgt.fr

